



DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

MAIRIE DE FINHAN

82700

ARRÊTE MUNICIPAL

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCUALTION N°

C202549

Rue des Coquelicots – Lotissement Les Blés d'Or

Le Maire de la Commune de FINHAN,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales

Modifiée ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU le devis n° DE20250129 de l'entreprise Eric LEBON TP & FILS, relatif aux travaux de réfection de voirie du lotissement « Les Blés d'Or, rue des Coquelicots » ;

Considérant que dans le cadre de cette réfection de voirie, il convient de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÈTE

ARTICLE 1 : En raison des travaux de réfection de la voirie du lotissement « Les Blés d'Or », la rue des Coquelicots sera interdite à la circulation et au stationnement du 10 au 12 décembre 2025. Une déviation sera mise en place par la rue des Bleuets, l'entrée se fera par le supermarché « Carrefour ».

ARTICLE 2 : La signalisation et la déviation seront mises en place et retirées par la société Eric LEBON TP & FILS.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité de la zone ainsi que dans la commune de Finhan.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : le Maire de la commune de Finhan, le Lieutenant - Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de Montech, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- l'entreprise Eric LEBON TP & FILS;

Finhan, le 09 décembre 2025
Le Maire, REY Christiane

